

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 07.141**

L'An deux Mille Sept, le 6 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 30 octobre 2007

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 30 octobre 2007

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
Mme MONTRON représentée par M. HUGENDOBLER  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS -EXCUSES** : Mme BARRAUD-DUCHERON, M. FAVRE, M. GUIARD, Mme ISENDICK, M. RAYMOND, Mme TURPIN

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 27

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **RÉNOVATION DES VOÛTES DU PORT DE PLAISANCE  
SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

**RAPPORTEUR** : Mme TERRIEN

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération du 15 octobre 2007, l'Assemblée Délibérante a arrêté le coût prévisionnel des travaux de rénovation des voûtes du port de plaisance à 4.700.000 €hors taxe.

En vue de réaliser cet aménagement, un dossier de consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert a été élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre LANOIRE et COURRIAN / B.E.T. INGEROP. Ce dossier comprend 4 lots séparés :

- lot n° 1 : Voirie, réseaux et divers
- lot n° 2 : Ouvrage de génie-civil, promenade deck et pergolas
- lot n° 3 : Démolitions, construction de boutique
- lot n° 4 : Eclairage public, électricité et sonorisation

Par suite, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 12 juillet 2007. La date de remise des offres a été fixée au 03 septembre 2007 à 17 H 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 04 septembre 2007 pour procéder à l'ouverture des plis.

Au cours de la réunion du 13 septembre 2007, la commission d'appel d'offres a décidé, après analyse des différentes propositions, de :

- Retenir pour le lot n° 4 l'offre la mieux disante de l'entreprise BONMORT RESEAUX agence C.E.E., pour un montant de 351 942,50 €HT.
- Déclarer les lots 1, 2 et 3 infructueux puis de procéder à une consultation par marchés négociés.

A l'issue de cette procédure négociée, et après avis de la commission d'appel d'offres en date du 5 novembre 2007, il a été décidé de retenir les offres mieux disantes suivantes :

- lot n° 1 : Entreprise EUROVIA – Variante 2 (option 1 comprise)  
Pour un montant de ..... 739.976,05 €HT
- lot n° 2 : Entreprise PITEL – Variante 1  
Pour un montant de ..... 2.850.000,63 €HT
- lot n° 3 : Entreprise PITEL  
Pour un montant de ..... 319.483,57 €HT

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir pour les lots n° 1, 2, 3 et 4 avec les entreprises dont les offres ont été retenues.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU les choix et avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 septembre 2007, du 13 septembre 2007 et du 5 novembre 2007,

APRES en avoir délibéré,

## D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'appel d'offres ouvert concernant les lots 1, 2, 3 et 4 pour la rénovation des voûtes du port de plaisance, en application du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer le marché de travaux après appel d'offres ouvert pour le lot n° 4, ainsi que les marchés négociés après appel d'offres infructueux pour les lots 1, 2 et 3 à intervenir avec les entreprises :
  - lot n° 1 : Entreprise EUROVIA – Variante 2 (option 1 comprise)  
Pour un montant de ..... 739.976,05 €HT
  - lot n° 2 : Entreprise PITEL – Variante 1  
Pour un montant de ..... 2.850.000,63 €HT
  - lot n° 3 : Entreprise PITEL  
Pour un montant de ..... 319.483,57 €HT
  - lot n° 4 : Entreprise BONMORT RESEAUX agence C.E.E.  
Pour un montant de ..... 351.942,52 €HT
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 novembre 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT